

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00035 Numéro SIREN : 880 465 802 Nom ou dénomination : AAB

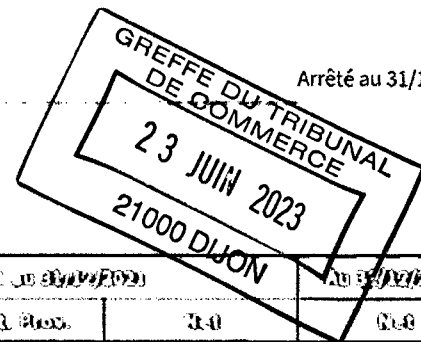
Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 5683

AAB

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Dijon
le 23 JUIN 2023 sous le n° B 5683

Arrêté au 31/12/2021

Bilan Actif



Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Plus.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	500		500	500
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 003	3 003		1 085
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	
ACTIF IMMOBILISÉ	3 803	3 003	800	2 585
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				1 966
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT				1 966
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	3 803	3 003	800	4 551

Evolut conseil et audit

Conforme original

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 5000	5000	5000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-5483	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 692	-5 483
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-2 176	-483
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	330	
- Financières diverses	2646	3034
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés		2001
Dettes :		
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	2 976	5 035
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	800	4552

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	14 654	910
TOTAL DES CHARGES	16 546	5 993
BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits - Total des charges)	-1 892	-3 413

Conforme copie gérée



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	8 954		8 954	510
Chiffre d'affaires net	8 954		8 954	510
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			5 900	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			14 854	510
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			14 461	5 076
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations			7 085	117
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Dotations aux :				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			16 546	5 993
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 692	-5 483
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-1 692	-5 483

AAB
S.A.S AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
Siège social : 4 BOULEVARD JOHN KENNEDY
21000 DIJON
RCS DIJON 880 465 802

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
ET LE TRENTE JUIN,**

Les associés de la société AAB, SAS au capital de 5.000 euros, se sont réunis en Assemblée générale mixte, 4 Boulevard John Kennedy – 21000 Dijon, sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le président :

Sont présents à la réunion :

- | | |
|---|---------------|
| - Madame Bouamoud Fadwa, propriétaire de | 2 600 actions |
| - Monsieur Amhalmar Radouane, propriétaire de | 2 400 actions |

Soit un total de 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

L'assemblée déclarée régulièrement constituée peut en conséquence valablement délibérer.

Madame Bouamoud Fadwa préside l'assemblée en qualité de président, conformément aux statuts.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence,
- les comptes des exercices clos au 31/12/2021,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du président sur les conventions réglementées (L.227-10 du Code de commerce),
- le texte des résolutions proposées,
- les pouvoirs.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été transmis aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

La collectivité des associés, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité des convocations, renonçant à invoquer la nullité de l'assemblée.

TB

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Délibérations relatives à l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du président,
- Lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Quitus,
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2. Délibération relative à l'Assemblée générale extraordinaire :

- Poursuite de l'activité

3. Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée du rapport de gestion, du rapport spécial du président sur les conventions réglementées et du texte des résolutions proposées à l'assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1. DELIBERATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, à savoir le compte de résultat, le bilan, et les informations à la suite du bilan, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au président pour tous les actes de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2021.

43

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de – 1 692 euros, l'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice comme suit :

- Affectation au compte « report à nouveau » : 1 692 euros, portant son solde à un montant de – 7 175 euros.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, une assemblée générale extraordinaire des associés est donc convoquée, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que s'agissant de l'exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate que :

- La convention réglementée suivante s'est poursuivie au titre de cet exercice :

Compte courant d'associé : 2 645.99 euros.

- Aucune convention n'a été conclue au titre dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. DELIBERATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation du résultat vu ci-dessus, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, une assemblée générale extraordinaire des associés est donc convoquée, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce.

Celle-ci décide de la poursuite de l'activité de la société AAB, SAS.

IB

3. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président ainsi que par tous les associés présents ou par leur mandataire après lecture.

Madame Bouamoud Fadwa 	Monsieur Amhalmar Radouane, 
--	---

Certifié Conforme à l'original



POUVOIR

MANDANT :

Je soussigné(e),

- Nom de naissance : AMHAIMAR
- Nom d'usage :
- Prénoms : FADWA

Agissant en qualité ¹ de : ☒ Représentant légal ☐ Entrepreneur individuel (personne physique)

Concernant l'entreprise suivante :

- Si société ou GIE, forme et dénomination sociale : AAB
- Si E.I.R.L., dénomination utilisée :
- Adresse du siège ou de l'établissement principal : 4.BD.JOHN.KENNEDY.21000.DIJON
- Le cas échéant, N° unique d'identification : 880465802

Donne pouvoir à :

MANDATAIRE :

- Nom et prénom du mandataire : TEJONA JOKUNA CEDRIC
- Adresse du mandataire : EXPERT-COMPTABLE
EVOLUT CONSEIL, 14 RUE DU TEMPLE
21000 DIJON

A l'effet d'effectuer pour moi et en mon nom, concernant l'entreprise visée ci-dessus, tous dépôts et inscriptions aux registres (R.C.S., R.B.E., R.S.E.I.R.L. et R.S.A.C.) ², signer tous déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire.

Fait à : DIJON Le : 01/05/2023

Le mandant :

(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

....BON POUR POUVOIR

Le mandataire :

(Signature précédée de la mention « bon pour acceptation du mandat »)

....Bon pour acceptation du mandat

¹ Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société ». Pour une EIRL, cocher « entrepreneur individuel (personne physique) »

² R.C.S. = Registre du commerce et des sociétés / R.B.E. = Registre des bénéficiaires effectifs / R.S.E.I.R.L. = Registre spécial des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée / R.S.A.C. = Registre spécial des agents commerciaux